



VOUS ÊTES

SALARIÉ ?

*Prévention et santé au travail :
nous répondons à vos besoins !*



NOTRE OFFRE DE SERVICES

Les risques professionnels sont partout et nous concernent tous.

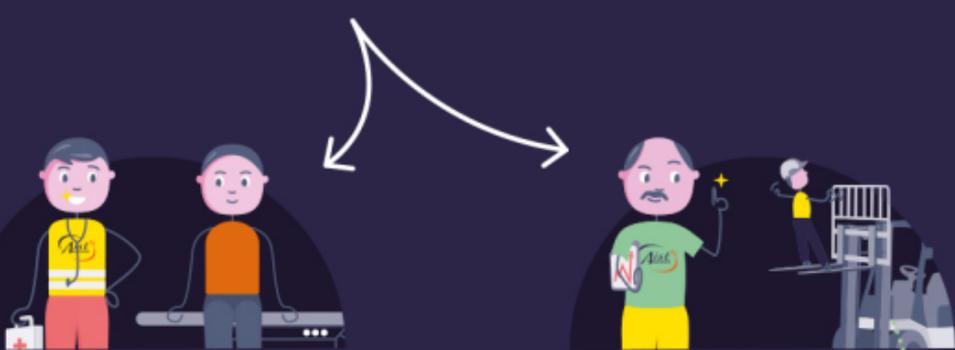
Nos professionnels sont là pour accompagner chefs d'entreprise, responsables et référents sécurité, responsables ressources humaines, salariés et représentants du personnel.

NOTRE MODE D'INTERVENTION



MÉDECIN DU TRAVAIL
et/ou infirmier(e)
de santé au travail

ENTREPRISE



**Suivi individuel
de l'état de santé**

**Repérage
des risques**

ANALYSE

**Conseiller
en prévention**

ACTIONS

NOS EXPERTS



MÉDECIN DU TRAVAIL

Spécialiste de la santé au travail et coordonnateur d'une équipe d'experts

Le médecin du travail intervient avec son équipe pluridisciplinaire :



ASSISTANT MÉDICAL

Assure le service avant et après la visite médicale



INFIRMIER DE SANTÉ AU TRAVAIL

Spécialiste de la santé et de la prévention en milieu professionnel



CONSEILLER EN PRÉVENTION

Spécialiste en prévention des risques professionnels



ERGONOME

Optimise l'activité et la santé des salariés grâce à une étude des situations réelles de travail



PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Spécialiste des risques psychosociaux



TOXICOLOGUE

Spécialiste du risque chimique



ASSISTANT SOCIAL EN SANTÉ AU TRAVAIL

Contribue au maintien dans l'emploi des personnes en difficultés et accompagne les salariés jusqu'à la retraite

VOTRE PARCOURS

SANTÉ AU TRAVAIL

VOTRE MÉTIER NE VOUS EXPOSE PAS À DES RISQUES PROFESSIONNELS PARTICULIERS ?

Vous bénéficiez d'une visite d'information initiale dans les 3 mois suivant votre embauche puis d'une visite d'information et de prévention périodique au minimum tous les 5 ans.

VOTRE MÉTIER VOUS EXPOSE À DES RISQUES PROFESSIONNELS PARTICULIERS (CACES, habilitation électrique, rayonnements ionisants, agents CMR, agents biologiques groupes 3 et 4, amiante, montage/démontage d'échafaudages, milieu hyperbare, plomb...)?

Vous devez passer un Examen Médical d'Aptitude avant votre prise de poste puis une visite médicale tous les deux ans.

VOUS ÊTES MINEUR, HANDICAPÉ, FEMME ENCEINTE, TITULAIRE D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ OU EXPOSÉ À DES RISQUES PROFESSIONNELS PARTICULIERS (travail de nuit, champs électromagnétiques ou agents biologiques groupe 2) ?

Vous devez passer une visite information et de prévention avant votre prise de poste puis une visite médicale au minimum tous les 3 ans.

DANS TOUS LES CAS LES 3 VISITES SUIVANTES VOUS CONCERNENT :

1

VISITE DE PRÉ-REPRISE

à tout moment pendant votre arrêt de travail pour préparer au mieux votre reprise (à votre demande, celle de votre médecin traitant ou du médecin conseil CPAM)

2

VISITE DE REPRISE

dans les 8 jours calendaires suivant votre date de reprise (doit être demandée par votre employeur)

3

VISITE OCCASIONNELLE

pour avoir une aide de votre médecin du travail à tout moment (à votre demande, celle de votre médecin du travail ou de votre employeur)

TOUTES LES VISITES SONT COMPRISES DANS LA COTISATION DE VOTRE EMPLOYEUR DONC SANS SURCÔÛT ET STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

VOTRE BESOIN

**BÉNÉFICIAIRE
D'UN SUIVI**

de santé



NOTRE OFFRE



**ACCÈS À VOTRE HISTORIQUE
EN SANTÉ AU TRAVAIL**



**SUIVI INDIVIDUEL DE VOTRE ÉTAT
DE SANTÉ, PÉRIODIQUE OU
À VOTRE DEMANDE**



**SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ
À VOTRE ÉTAT DE SANTÉ
EN FONCTION DES RISQUES**



**PRÉCONISATIONS LIÉES À VOTRE
POSTE DE TRAVAIL ET CONSEILS
POUR VOTRE HYGIÈNE DE VIE**

VOTRE BESOIN

TROUVER DES SOLUTIONS

pour continuer à travailler en cas
de problème de santé



NOTRE OFFRE



**ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE
EN CAS DE PROBLÈME DE SANTÉ**



**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN
CAS DE RISQUE DE DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE**



**PRÉPARATION DE
VOTRE REPRISE DU TRAVAIL
ET APTITUDE**



**ÉTUDES POUR ACTIONS
SUR VOTRE POSTE DE TRAVAIL**

VOTRE BESOIN

SAVOIR QUE MON EMPLOYEUR

peut bénéficier de conseils
de prévention pour améliorer
mes conditions de travail



NOTRE OFFRE



**INFORMATION ET SENSIBILISATION
AUX RISQUES PROFESSIONNELS**



**ANALYSE DE VOS SITUATIONS
DE TRAVAIL ET DE VOS
EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES**



**SENSIBILISATION DE SALARIÉS
RÉFÉRENTS SANTÉ/SÉCURITÉ
À LA PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS**



**CONTRIBUTION AU DIALOGUE
DANS L'ENTREPRISE SUR LES
QUESTIONS DE SANTÉ AU TRAVAIL**



RETROUVEZ-NOUS

dans votre

centre médical

de rattachement !



www.aist84.fr